

États financiers trimestriels de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

*Trimestre terminé le 30 juin 2002
(non vérifié)*

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Bilan

30 juin 2002

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>30 juin 2002</u>	<u>31 mars 2002</u>	<u>30 juin 2001</u>
ACTIF			
Placements (note 2)	17 174 161 \$	14 289 378 \$	10 966 340 \$
Dividendes à recevoir	25 584	-	2 748
Exigible des courtiers	24 032	2 343	-
Locaux et matériel	1 223	1 278	237
Autres actifs	677	79	425
TOTAL DE L'ACTIF	17 225 677	14 293 078	10 969 750
PASSIF			
Créditeurs et charges à payer	4 828	4 730	2 636
Payable aux courtiers	125 463	3 382	-
TOTAL DU PASSIF	130 291	8 112	2 636
ACTIF NET	17 095 386 \$	14 284 966 \$	10 967 114 \$

L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :

Capital-actions	- \$	- \$	- \$
Perte nette accumulée			
provenant de l'exploitation	(1 633 922)	(86 626)	(335 666)
Transferts accumulés			
du Régime de pensions du Canada	18 729 308	14 371 592	11 302 780
ACTIF NET	17 095 386 \$	14 284 966 \$	10 967 114 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État des résultats et

de la perte nette accumulée provenant de l'exploitation

Trimestre terminé le 30 juin 2002

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestre terminé le 30 juin	
	2002	2001
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT	(1 543 626)\$	58 117 \$
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	1 342	1 063
Frais généraux	1 061	612
Honoraires des gestionnaires de placement externes	859	698
Honoraires et frais de consultation	408	158
	3 670	2 531
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(1 547 296)	55 586
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E) PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(86 626)	(391 252)
PERTE NETTE ACCUMULÉE PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	(1 633 922)\$	(335 666)\$

État de l'évolution de l'actif net

Trimestre terminé le 30 juin 2002

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestre terminé le 30 juin	
	2002	2001
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	14 284 966 \$	7 154 169 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts du Régime de pensions du Canada	4 357 716	3 757 359
Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation	(1 547 296)	55 586
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	2 810 420	3 812 945
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	17 095 386 \$	10 967 114 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État du portefeuille

30 juin 2002

(non vérifié)

(en milliers de dollars)	Juste valeur des placements					
	30 juin 2002		31 mars 2002		30 juin 2001	
ACTIONS (note 2)						
Canada						
Placements sur les marchés publics	11 518 705 \$	67,1%	9 824 428 \$	68,8%	7 817 953 \$	71,3%
Placements sur les marchés privés	146 032	0,9%	144 207	1,0%	-	-
	11 664 737	68,0%	9 968 635	69,8%	7 817 953	71,3%
États-Unis						
Placements sur les marchés publics	2 221 226	12,9%	1 861 021	13,0%	1 628 007	14,8%
Placements sur les marchés privés	433 837	2,5%	304 445	2,1%	-	-
	2 655 063	15,4%	2 165 466	15,1%	1 628 007	14,8%
Hors de l'Amérique du Nord						
Placements sur les marchés publics	2 249 229	13,1%	1 971 484	13,8%	1 520 380	13,9%
Placements sur les marchés privés	70 595	0,4%	11 606	0,1%	-	-
	2 319 824	13,5%	1 983 090	13,9%	1 520 380	13,9%
TOTAL DES ACTIONS						
(Coût	Jun 2002 -	18 684 293 \$				
	Mars 2002 -	14 546 009 \$				
	Jun 2001 -	11 773 731 \$)	16 639 624	96,9%	14 117 191	98,8%
					10 966 340	100,0%
IMMOBILIER (note 2)						
Placements en actions sur les marchés publics						
(Coût	Jun 2002 -	280 789 \$				
	Mars 2002 -	144 442 \$				
	Jun 2001 -	montant nul)	271 500	1,6%	145 141	1,0%
					-	-
AUTRES PLACEMENTS						
Titres du marché monétaire						
(Coût	Jun 2002 -	263 042 \$				
	Mars 2002 -	27 046 \$				
	Jun 2001 -	montant nul)	263 037	1,5%	27 046	0,2%
					-	-
TOTAL DES PLACEMENTS		17 174 161 \$	100,0%	14 289 378 \$	100,0%	10 966 340 \$
						100,0%

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

30 juin 2002

(non vérifié)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il incombe à l'Office d'investissement du RPC de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la *Loi*. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque indu de perte quant aux facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») et sur sa capacité de respecter ses obligations financières.

L'exercice de l'Office d'investissement du RPC se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office d'investissement du RPC et de sa filiale en propriété exclusive. Les états financiers n'incluent qu'une partie de l'actif (comme l'indique la note 2) et ne comprennent pas le passif découlant du RPC. Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et de son règlement d'application. Ils reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers annuels au 31 mars 2002 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Le cours des titres cotés en Bourse et la valeur des parts dans des fonds communs représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. La juste valeur des placements sur les marchés privés, qui ne sont pas cotés en Bourse, est établie à l'aide des évaluations fournies par les gestionnaires externes, qui utilisent les méthodes d'évaluation du secteur du placement, par exemple, les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en Bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et des évaluations d'experts. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements sur les marchés privés, sauf indication de perte de valeur permanente.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

30 juin 2002

(non vérifié)

2. PLACEMENTS

L'Office d'investissement du RPC a préparé un Énoncé des principes de placement et des Politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. La majorité des placements de l'Office d'investissement du RPC sont affectés à des actions de sociétés ouvertes et fermées au Canada, aux États-Unis et hors de l'Amérique du Nord. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office d'investissement du RPC doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Au 30 juin 2002, ces éléments d'actifs totalisaient environ 34,3 milliards de dollars (au coût) (37 milliards de dollars au 30 juin 2001) et étaient composés principalement de titres de créance d'État.

Au 30 juin 2002, les placements en actions sur les marchés publics canadiens reproduisent essentiellement la composition de l'indice composé S&P/TSX. Les placements en actions sur les marchés publics aux États-Unis et hors de l'Amérique du Nord sont détenus dans des fonds qui reproduisent essentiellement l'indice Standard & Poor's 500 (S&P) et l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) EAFE, respectivement.

Au 30 juin 2002, 3,8 % (0 % en 2001) des placements détenus sont des placements en actions sur les marchés privés. Ces placements, détenus actuellement au Canada, aux États-Unis et en Europe de l'Ouest, s'effectuent généralement sous la forme d'une participation dans des fonds gérés par des tiers. Les placements sous-jacents représentent une participation ou des placements en actions, avec les risques et les possibilités de rendement qui s'y rattachent.

Au cours du trimestre, l'Office d'investissement du RPC a accru la proportion de ses placements immobiliers en achetant des titres cotés en bourse.

3. ENGAGEMENTS

L'Office d'investissement du RPC s'est engagé à conclure des opérations de placement sur les marchés privés, lesquelles seront financées au cours des prochaines années selon les modalités convenues. Au 30 juin 2002, ces engagements en cours totalisaient 2,8 milliards de dollars (montant nul en 2001).

4. MODIFICATION LÉGISLATIVE

Une loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* a été déposée à la Chambre des communes du Canada le 6 juin 2002. Si elle est édictée, elle permettra le transfert du solde de trésorerie détenu dans le compte du Régime de pension du Canada à l'Office d'investissement du RPC et instituera un mécanisme selon lequel l'Office sera tenu de transférer des fonds au gouvernement pour acquitter des obligations immédiates. Elle prévoira en outre le transfert à l'Office d'investissement du RPC, sur une période de trois ans, au prorata, du droit, du titre ou de l'intérêt dans chaque titre détenu dans le portefeuille d'obligations du RPC, actuellement géré par le ministre des Finances.

5. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de la période courante.